

Réf.	2022	036
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
26/08/2022	02/09/2022	19	14	19

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre, à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Georges Blanc, située 1 place de la Mairie à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

**Mmes**, Séverine ARTUS, Marjorie DELANGUE, Catherine DUPONT, Emmanuelle DUVAL, Éléonore HENNOCQ, Laurence JALABERT, Gaële JOAO, et Anne-Rose NORDBERG

**MM.** Jérémie BRUNEL, Thierry DEGIVRY, Francis FRAPIER, Jean-Paul JACQUET, Thierry LAVAUD et Éric SCHMIDT

**Absents ayant donné procuration à :**

Manuel CIPRES a donné pouvoir à Thierry DEGIVRY  
Emmanuel GOBLET a donné pouvoir à Francis FRAPIER  
Géraldine MARCADÉ a donné pouvoir à Catherine DUPONT  
Stéphane RABY a donné pouvoir à Séverine ARTUS  
Cécile MAINGONNAT a donné pouvoir Laurence JALABERT

Anne-Rose NORDBERG a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE 2022**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-11.

**VU** le budget primitif 2022 adopté par délibération du Conseil municipal du 15 avril 2022.

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires aux chapitres suivants :

- ✓ 011, 012, 014, 65, 022, sur la section de fonctionnement
- ✓ 10, 20 et 020 sur la section d'investissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 16 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (ARTUS, JOAO et RABY),

**ADOpte** la décision modificative N°1 du budget principal 2022 de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP	DM1	BUDGET TOTAL
001	Résultat d'investissement reporté	0,00 €		0,00 €
020	Dépenses imprévues	11 327,67 €	5 800,00 €	17 127,67 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	0,00 €		0,00 €
10	Dotations - Fonds divers	0,00 €	400,00 €	400,00 €
16	Emprunts et dettes	83 408,54 €		83 408,54 €
20	Immobilisations incorporelles	46 129,80 €	6 000,00 €	52 129,80 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €		0,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 130 259,12 €		1 130 259,12 €
23	Immobilisations en cours	5 000,00 €		5 000,00 €
45X-1	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €		0,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 276 125,13 €</b>	<b>12 200,00 €</b>	<b>1 288 325,13 €</b>
001	Résultat d'investissement reporté	364 743,01 €		364 743,01 €
021	Virement de la section de fonctionnement	308 953,64 €		308 953,64 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	12 200,00 €	12 200,00 €
10	Dotations, fonds divers, réserves	275 992,85 €		275 992,85 €
13	Subventions d'investissement	171 100,00 €		171 100,00 €
14	Provisions règlementées	0,00 €		0,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	8 335,63 €		8 335,63 €
16	Emprunts et dettes assimilés	147 000,00 €		147 000,00 €
23	Rbt d'avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €		0,00 €
45X-2	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €		0,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 276 125,13 €</b>	<b>12 200,00 €</b>	<b>1 288 325,13 €</b>
FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP	DM1	BUDGET TOTAL
011	Charges à caractère général	708 310,00 €	-10 100,00 €	698 210,00 €
012	Charges de personnel	1 014 300,00 €	22 100,00 €	1 036 400,00 €
014	Atténuation de produits	50 150,00 €	1 550,00 €	51 700,00 €
022	Dépenses imprévues	15 087,11 €	-15 000,00 €	87,11 €
023	Virement à la section d'investissement	308 953,64 €		308 953,64 €
65	Autres charges de gestion courante	143 899,47 €	1 450,00 €	145 349,47 €
66	Charges financières	18 964,15 €		18 964,15 €
67	Charges exceptionnelles	450,00 €		450,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre section	8 335,63 €		8 335,63 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 268 450,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 268 450,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	300 000,00 €		300 000,00 €
013	Atténuation de charges	24 000,00 €		24 000,00 €
70	Ventes produits, prestations de services	259 600,00 €		259 600,00 €
73	Impôts et taxes	1 411 300,00 €		1 411 300,00 €
74	Dotations, subventions, participations	248 400,00 €		248 400,00 €
75	Autres produits de gestion	25 150,00 €		25 150,00 €
76	Produits financiers	0,00 €		0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €		0,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre section	0,00 €		0,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 268 450,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 268 450,00 €</b>

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire,

Thierry DEGIVRY

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20220901-DEL\_2022\_036-DE  
Date de télétransmission : 09/09/2022  
Date de réception préfecture : 09/09/2022